

SUD VIENNE

Parc éolien : le tribunal rejette la requête de RES

Le tribunal administratif de Poitiers a prononcé son jugement jeudi à la suite de la requête de la SA RES, développeur de parcs éoliens, qui demandait l'annulation de l'arrêté du 17 juillet 2017 de la préfète de la Vienne (lire notre édition du 1^{er} mars 2019). Les services de l'État avaient rejeté une demande d'autorisation en vue d'installer et d'exploiter un parc éolien dans les communes de Jouhet, Journet et Montmorillon. Les associations Journet Bocage et pour la Sauvegarde de la Gartempe étaient également intervenues dans l'affaire. Le tribunal n'a pas retenu leur intervention et a rejeté la requête de la société RES, suivant en cela l'avis du rapporteur public.